

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1057

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des Plantées - Acquisition du terrain Total et déplacement du terminus du bus - Participation financière de la Commune - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne l'acquisition du terrain Total et le déplacement du terminus du bus à destination de la commune de Meyzieu pour un montant total de 106 000 €.

La mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise pour 2000-2006 et sa convention locale d'application pour la commune de Meyzieu, permettent d'engager des actions significatives sur cette commune.

L'acquisition d'un terrain situé à côté du centre commercial du quartier des Plantées à Meyzieu entre dans ce cadre. Cet achat doit permettre de déplacer le terminus de bus actuellement très insécurisé, assez excentré et peu lisible au sud-est du quartier.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- recentrer le terminus de bus par rapport aux équipements commerciaux, sportifs et scolaires,
- sécuriser le terminus en le positionnant dans un secteur plus animé,
- renforcer la lisibilité des transports en commun dans la commune de Meyzieu,
- conserver néanmoins l'arrêt devant le cimetière et la desserte du pôle Cassin.

En terme d'aménagements, ce projet doit comporter à la fois les éléments d'implantation du terminus de bus et des petits aménagements de quartier de compétence communale (jeux de boules, mobilier urbain, végétalisation, etc.).

Cette acquisition permet à très court terme, le temps que ce projet se réalise, de prévoir un entretien régulier qui, aujourd'hui, n'est pas possible, dévalorisant l'image du quartier et du centre commercial alors que sa réhabilitation est terminée.

Le coût prévisionnel d'acquisition est de 106 000 €, avec le plan de financement suivant :

- commune de Meyzieu	50 000 €
- Communauté urbaine	56 000 €

Circuit décisionnel : le projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 2 décembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition du terrain Total et le déplacement du terminus de bus sur le quartier des Plantées à Meyzieu pour un montant de 106 000 €, selon le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	56 000 €,
- commune de Meyzieu	50 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière à intervenir avec la commune de Meyzieu.

3° - Cette opération fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant total de 106 000 € en dépenses et de 50 000 € en recettes, à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,